

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL
TENUE LE 7 JANVIER 2014 À 19 H 30
À LA SALLE COMMUNAUTAIRE LE BIVOUAC**

Sont présents : Monsieur Jean Laliberté, maire

Messieurs les conseillers :
Pierre Hallé, conseiller, district n° 1
Jim O'Brien, conseiller, district n° 2
Michael Tuppert, conseiller, district n° 3
Jean Perron, conseiller, district n° 5
Marcel Gaumond, conseiller, district n° 6

Sont également présents : Monsieur Jacques Arsenault, directeur général et greffier
Madame Céline Gilbert, secrétaire

Est absente : Madame la conseillère Hélène Thibault, district n° 4

Les membres du conseil présents forment le quorum.

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 19 h 30.

1. ORDRE DU JOUR

1.1 Adoption de l'ordre du jour

2. PROCÈS-VERBAUX

2.1 Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 décembre 2013 et de la séance spéciale du 17 décembre 2013 (budget)

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (15 minutes)

4. CORRESPONDANCE

4.1 Liste de la correspondance du mois de décembre 2013

5. GESTION DES FINANCES

5.1 Dépôt du rapport budgétaire au 31 décembre 2013

5.2 Adoption des comptes à payer et engagements budgétaires au 31 décembre 2013

5.3 Autorisation de paiement – Recommandation de paiement n° 7 / Mise aux normes des étangs aérés / Les Excavations Lafontaine Inc.

6. AFFAIRES COURANTES

6.1 Acceptation des demandes de permis déposées en vertu du Règlement sur les PIIA

6.2 Dérogation mineure au 6009, route de Fossambault, numéro de lot 4 743 943

6.3 Dérogation mineure au 48, rue des Voiliers, numéro de lot 4 743 491

6.4 Adhésion à l'Union des municipalités du Québec

6.5 Adoption du Programme de subvention pour les activités de loisirs hors territoire 2014

6.6 Adoption du Programme de subvention de reconnaissance des naissances 2014

6.7 Octroi des subventions 2014 aux organismes accrédités de la Ville

6.8 Nomination des organismes de loisirs et culture reconnus pour l'année 2014

6.9 Adoption du projet de Règlement numéro 10750-2014 abrogeant le Règlement 10460-2011 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

6.10 Autorisation de dépenses / Travaux de réparation des fossés, rue des Moussaillons / *Ti-Guy Excavation inc.*

6.11 Renouvellement du contrat d'assurances générales pour l'année 2014 / *Ultima Assurances et Services financiers inc.*

6.12 Mandat d'honoraires professionnels en architecture / Révision du concept / Hôtel de ville et salle multi-fonctionnelle / *Gilles Laflamme, architecte*

6.13 Autorisation de signature / Protocole d'entente de loisirs avec la Ville de Pont-Rouge

7. PARTIE INFORMATIVE
8. DÉPÔT DE DOCUMENTS
9. AFFAIRES DIVERSES
10. SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes)
11. LEVÉE DE LA SÉANCE

01-01-2014

1. **ORDRE DU JOUR**
- 1.1 **Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jim O'Brien
APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé avec l'ajout du point suivant :

5.4 Recommandation de paiement n° 3/ Travaux de bouclage de la conduite d'eau potable et mise aux normes des branchements de service de la 5^e Rue et de la 10^e Rue au DRAP / Henri Labbé et fils inc.

02-01-2014

2. **PROCÈS-VERBAUX**
- 2.1 **Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 décembre 2013 et de la séance spéciale du 17 décembre 2013 (budget)**

Les membres du conseil ont reçu, dans les délais fixés par la loi, le procès-verbal desdites séances; le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 décembre 2013 et de la séance spéciale du 17 décembre 2013 (budget) tels que déposés;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer.

3. **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (15 MINUTES)**

À 19 h 32, les membres du conseil répondent aux questions de l'assemblée portant uniquement sur les procès-verbaux approuvés lors de cette séance.

Aucune question n'est soulevée.

Fin de la première période de questions à 19 h 32.

4. **CORRESPONDANCE**
- 4.1 **Liste de la correspondance du mois de décembre 2013**

Le directeur général dépose la liste de la correspondance du mois de décembre 2013 et invite les membres du conseil à la consulter.

5. GESTION DES FINANCES

5.1 Dépôt du rapport budgétaire au 31 décembre 2013

Le directeur général dépose aux membres du conseil municipal le rapport budgétaire au 31 décembre 2013 et les invite à le consulter.

03-01-2014

5.2 Adoption des comptes à payer et engagements budgétaires au 31 décembre 2013

Le directeur général dépose, pour approbation par les membres du conseil, la liste des comptes à payer au 31 décembre 2013 totalisant 719 901,89 \$ ainsi que la liste des engagements ENB 1300780 à ENB 1300799.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter la liste des comptes à payer au 31 décembre 2013 totalisant une somme de 719 901,89 \$ et la liste des engagements ENB 1300780 à ENB 1300799, lesquelles sont annexées à la présente résolution pour en faire partie intégrante et valoir comme si elles étaient ici tout au long reproduites.

04-01-2014

5.3 Autorisation de paiement – Recommandation de paiement n° 7 / Mise aux normes des étangs aérés / *Les Excavations Lafontaine Inc.*

ATTENDU la recommandation de paiement n° 7 de la firme CIMA+ dans le cadre des travaux de mise aux normes des étangs aérés et datée du 10 décembre 2013;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gaumond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser le directeur général à procéder au paiement d'une somme de 28 366,26 \$ plus taxes à la firme *Les Excavations Lafontaine Inc.*

QUE cette dépense soit financée à même les Règlements d'emprunt numéros 2007-01-9025, 10470-2011 et 10480-2012.

05-01-2014

5.4 Autorisation de paiement – Recommandation de paiement n° 3/ Travaux de bouclage de la conduite d'eau potable et mise aux normes des branchements de service de la 5^e Rue et de la 10^e Rue au DRAP / *Henri Labbé et fils inc.*

ATTENDU la recommandation de paiement pour le décompte n° 3 de la firme Roche Ltée, datée du 4 janvier 2014, dans le cadre des travaux de bouclage de la conduite d'eau potable et mise aux normes des branchements de service de la 5^e Rue et de la 10^e Rue au DRAP;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gaumond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le directeur général à procéder au paiement d'une somme de 90 349,74 \$ plus taxes à la firme *Henri Labbé et fils inc.*

QUE cette dépense soit financée à même le surplus cumulé et le surplus aqueduc et égout.

6. AFFAIRES COURANTES

06-01-2014

6.1 Acceptation des demandes de permis déposées en vertu du Règlement sur les PIIA

ATTENDU QUE les demandes de permis assujetties au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ont été analysées lors de la rencontre du 11 décembre 2013 du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

ATTENDU le tableau synthèse déposé en date du même jour et annexé au présent procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marcel Gaumont
APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal fasse siennes les recommandations et conditions du CCU apparaissant au tableau et accepte les demandes de permis déposées en vertu du PIIA recommandées par le CCU figurant à ce même tableau;

QUE l'inspecteur en bâtiments et environnement soit autorisé à émettre les permis, conformément à la réglementation d'urbanisme;

QUE cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

07-01-2014

6.2 Dérogation mineure au 6009, route de Fossambault, numéro de lot 4 743 943

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été déposée sur l'immeuble connu comme étant le 6009, route de Fossambault, et désigné sous le lot numéro 4 743 943, laquelle vise à régulariser un garage privé isolé en cour avant, alors que la norme réglementaire ne l'autorise qu'en cour arrière et latérale;

ATTENDU QUE la disposition réglementaire visant l'objet de la présente dérogation est l'article 9.1 du Règlement de zonage 2007-01-9125 et ses amendements;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a analysé la présente demande de dérogation le 11 décembre 2013 et recommande au conseil municipal de l'accepter;

ATTENDU QUE le conseil municipal a entendu les personnes intéressées;

ATTENDU QUE les avis ont été publiés conformément à la loi;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marcel Gaumont
APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure déposée sur le lot numéro 4 743 943.

08-01-2014

6.3 Dérogation mineure au 48, rue des Voiliers, numéro de lot 4 743 491

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été déposée sur l'immeuble connu comme étant le 48, rue des Voiliers, et désigné sous le lot numéro 4 743 491, laquelle vise à permettre un abri d'auto attenant à 0,65 mètre de la ligne latérale alors que la norme réglementaire de la marge de recul latérale d'un abri d'auto attenant au bâtiment principal dans la zone 19-H est de 2 mètres;

ATTENDU QUE la disposition réglementaire visant l'objet de la présente dérogation est l'article 7.2.3.2 du Règlement de zonage 2007-01-9125 et ses amendements;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a analysé la présente demande de dérogation le 11 décembre 2013 et recommande au conseil municipal de la refuser car il s'agit plutôt d'un cas de modification de réglementation que d'une dérogation mineure;

ATTENDU QUE le conseil municipal a entendu les personnes intéressées;

ATTENDU QUE les avis ont été publiés conformément à la loi;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marcel Gaumont
APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure déposée sur le lot numéro 4 743 513.

09-01-2014

6.4 Adhésion à l'Union des municipalités du Québec

Monsieur Jean Perron déclare son intérêt et s'abstient de délibérer et de voter sur ce point.

ATTENDU l'importance d'adhérer à une association municipale pour revendiquer les droits des petites municipalités;

ATTENDU la volonté du conseil municipal d'adhérer dorénavant à l'Union des municipalités du Québec;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jim O'Brien
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac adhère, pour l'année 2014, à l'Union des municipalités du Québec et que le trésorier soit autorisé à défrayer un montant de 847,62 \$ plus taxes à cet effet.

QUE cette dépense soit financée à même le budget d'opération 2014.

10-01-2014

6.5 Adoption du Programme de subvention pour les activités de loisirs hors territoire 2014

ATTENDU QUE le conseil municipal désire favoriser la participation de la population aux activités de loisirs sportives et culturelles non dispensées sur son territoire;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michael Tuppert
APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter le Programme de subvention pour les activités de loisirs hors territoire 2014 tel que déposé, lequel est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante et valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

11-01-2014

6.6 Adoption du Programme de subvention de reconnaissance des naissances 2014

ATTENDU les recommandations de la responsable des loisirs, culture et vie communautaire dans le but de souligner et de reconnaître les naissances d'enfants sur le territoire;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marcel Gaumont
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter le Programme de subvention de reconnaissance des naissances 2014 tel que déposé, lequel est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante et valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

12-01-2014

6.7 Octroi des subventions 2014 aux organismes accrédités de la Ville

CONSIDÉRANT les demandes d'aide financière déposées par les divers organismes de loisirs et culture pour la présente année;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire s'impliquer en offrant à la population des services de loisirs et de culture à des coûts abordables;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michael Tuppert
APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'accorder les subventions suivantes pour l'année 2014, considérant une contribution de 300 \$ par enfant et de 5 \$ par adulte, ainsi que les subventions autres du conseil municipal pour des activités communautaires, à savoir :

Subventions de loisirs et culture des organismes accrédités de la Ville

Organisme	Inscriptions retenues	Subvention unitaire	Total
Corporation nautique de Fossambault (CNF)	119	300 \$	35 700 \$
Club nautique du lac Saint-Joseph (CNLSJ)	57	300 \$	17 100 \$
Club de pétanque Le Fossamboule	101	5 \$	505 \$
Club de voile Ontaritz	2	300 \$	600 \$
	23	5 \$	115 \$
Club des loisirs du DRAP	82	5 \$	410 \$
TOTAL			54 430 \$

Subventions autres du conseil municipal pour activités communautaires

Organisme	Nature de la subvention	Montant
Corporation nautique de Fossambault (CNF)	- Activités estivales (Brunch, épluchette, fête familiale et autres)	5 700 \$
Club nautique du lac Saint-Joseph (CNLSJ)	- Achat : stand up, matériel paddleboard	4 000 \$
Chapelle Saint-Joseph-du-Lac	- Activités régulières	2 050 \$
	- Honoraires professionnels	500 \$
	- Maître-autel (projet de restauration)	3 000 \$
Club de voile Ontaritzi	- Activités régulières	785 \$
TOTAL		16 035 \$

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer le paiement de ces subventions à chacun des organismes.

QUE ces montants soient pris à même le poste budgétaire approprié au budget de fonctionnement 2014.

13-01-2014

6.8 Nomination des organismes de loisirs et culture reconnus pour l'année 2014

CONSIDÉRANT QUE les politiques de la Ville permettent au conseil municipal de reconnaître des organismes œuvrant sur son territoire et dont la majorité des membres et administrateurs demeurent à Fossambault-sur-le-Lac;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu que ces organismes aient un accès gratuit aux réservations de locaux municipaux et au photocopieur ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jim O'Brien
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

DE reconnaître, pour l'année 2014, et à titre d'organismes reconnus, les comités suivants :

- Comité du Whist militaire
- Comité de la Saint-Sylvestre
- Comité de la Marina-à-Tangons

14-01-2014

6.9 Adoption du projet de Règlement numéro 10750-2014 abrogeant le Règlement 10460-2011 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (2010, c. 27), la municipalité doit adopter un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux en vue d'assurer l'adhésion explicite des membres de tout conseil d'une municipalité aux principales valeurs de celle-ci en matière d'éthique, de prévoir l'adoption de règles déontologiques, et de déterminer des mécanismes d'application et de contrôle de ces règles;

ATTENDU QUE les principales valeurs de la municipalité et des organismes municipaux énoncées dans ce code d'éthique et de déontologie sont :

- 1° l'intégrité des membres de tout conseil de la municipalité;
- 2° l'honneur rattaché aux fonctions de membre d'un conseil de la municipalité;
- 3° la prudence dans la poursuite de l'intérêt public;
- 4° le respect envers les autres membres d'un conseil de la municipalité, les employés de celle-ci et les citoyens;
- 5° la loyauté envers la municipalité;
- 6° la recherche de l'équité.

ATTENDU QUE les valeurs énoncées dans le code d'éthique et de déontologie doivent guider toute personne à qui il s'applique dans l'appréciation des règles déontologiques qui lui sont applicables;

ATTENDU QUE les règles prévues au présent code d'éthique et de déontologie ont pour objectifs de prévenir, notamment :

- 1° toute situation où l'intérêt personnel du membre du conseil peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions;
- 2° toute situation qui irait à l'encontre des articles 304 et 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., chapitre E-2.2);
- 3° le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites.

ATTENDU que l'Annexe 1 énumérant les sources législatives relatives aux obligations des élus municipaux fait partie intégrante du présent projet de règlement;

ATTENDU que l'Annexe 2 relatant les interprétations jurisprudentielles aux obligations des élus fait partie intégrante du présent projet de règlement;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
APPUYÉ par le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le projet de Règlement numéro 10750-2014 abrogeant le Règlement 10460-2011 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

15-01-2014

6.10 Autorisation de dépenses / Travaux de réparation des fossés, rue des Moussaillons / *Ti-Guy Excavation inc.*

ATTENDU QUE des travaux importants de réparation des fossés sont nécessaires sur la rue des Moussaillons;

ATTENDU la soumission reçue de *Ti-Guy Excavation inc.*, le 18 novembre 2013, au montant de 14 433 \$ plus taxes;

ATTENDU les recommandations du contremaître aux travaux publics;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron

APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accepter la soumission de *Ti-Guy Excavation inc.* au montant de 14 433 \$ plus taxes afin de procéder à des travaux de réparations des fossés sur la rue des Moussaillons.

QUE cette dépense soit financée à même le budget d'opération 2013.

16-01-2014

6.11 Renouvellement du contrat d'assurances générales pour l'année 2014 / *Ultima Assurances et Services financiers inc.*

ATTENDU le renouvellement d'assurances générales reçu de la Mutuelle des municipalités du Québec en date du 18 décembre 2013;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron

APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser le trésorier à payer un montant de 56 151 \$ plus taxes, pour le renouvellement des assurances générales, à *ULTIMA Assurances et Services financiers inc.* pour la période du 31 décembre 2013 au 31 décembre 2014.

QUE cette dépense soit financée à même le budget d'opération 2014.

17-01-2014

6.12 Mandat d'honoraires professionnels en architecture / Révision du concept / Hôtel de ville et salle multi-fonctionnelle / *Gilles Laflamme, architecte*

ATTENDU QUE le projet de construction d'un complexe municipal n'a pas été approuvé par les responsables du programme de subvention d'infrastructures Québec-Municipalités du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

ATTENDU la volonté du conseil municipal de présenter un nouveau dossier modifié aux mêmes instances;

ATTENDU la nécessité d'embaucher un architecte pour réaliser de nouveaux plans à cet effet;

ATTENDU la soumission reçue le 17 décembre 2013 de l'architecte Gilles Laflamme, au montant de 15 500 \$ plus taxes et frais d'impression;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jim O'Brien
APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

DE mandater l'architecte Gilles Laflamme afin de préparer de nouveaux plans préliminaires pour la réalisation d'un complexe municipal moins dispendieux que celui originalement conçu et qu'un montant de 15 500 \$ plus taxes et frais d'impression soit alloué à cet effet;

QUE cette dépense soit financée à même le budget d'opération 2014.

18-01-2014

6.13 Autorisation de signature / Protocole d'entente de loisirs avec la Ville de Pont-Rouge

Dans le but d'encourager les résidants de Fossambault-sur-le-Lac à prendre part aux activités de hockey mineur et de patinage artistique ainsi qu'aux activités de natation, la Ville a entrepris des démarches pour la signature d'un protocole d'entente de loisirs avec la Ville de Pont-Rouge.

ATTENDU que la Ville de Fossambault-sur-le-Lac désire que ses résidants défraient le même coût que les citoyens de la Ville de Pont-Rouge pour les activités de hockey mineur, de patinage artistique et de natation organisées par cette Ville;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michael Tuppert
APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le maire et le directeur général à signer le protocole d'entente avec la Ville de Pont-Rouge, lequel est annexé au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante et valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

7. PARTIE INFORMATIVE

7.1 Journal « L'Entre-Guillemets »

Monsieur le maire informe la population que la première édition 2014 du journal « L'Entre-Guillemets » paraîtra le 20 janvier prochain et traitera majoritairement du budget 2014 qui est déjà disponible sur le site Internet depuis le 18 décembre 2013. Le journal sera distribué par la poste à tous les propriétaires.

7.2 Maire suppléant

Monsieur le Maire rappelle que le maire suppléant pour l'année 2014 sera M. Pierre Hallé, conseiller au district n° 1.

8. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Aucun document déposé.

9. AFFAIRES DIVERSES

Aucun point.

10. SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS

À 20 h 02, les membres du conseil répondent aux questions de l'assemblée.

Les questions ont porté sur:

1. Les retards causés dans l'émission de permis de lotissement suite à la réforme cadastrale;
2. L'entretien hivernal de la route de Fossambault;
3. Le Programme de reconnaissance des naissances.

Fin de la seconde période de questions à 20 h 10.

19-01-2014

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jim O'Brien
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de fermer cette session.

Le président lève l'assemblée à 20 h 10.

Jean Laliberté, maire

Jacques Arsenault, greffier